

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES N°1 - DEPENSES INVESTISSEMENT

L'an deux mille vingt trois le 24 novembre à 10h30 salle polyvalente de Scrignac, Georges MORVAN maire de ladite commune se dit heureux d'accueillir sur sa commune le comité syndical. Mr Morvan se dit fier de l'installation du photovoltaïque sur la salle communale auto-consommée par les bâtiments de la commune. Retour sur investissement dans 7 ou 8 ans. Il passe ensuite la parole à Denis Salaun président qui procède à l'appel des délégués :

PRESENTS

BERRIEN	Mrs LE LANN et COSQUER
BOLAZEC	-
BOTMEUR	Mr FAUJOUR
BRENNILIS	Mrs MANAC'H et COADOUR
CARHAIX	Mme MAZEAS
CLEDEN POHER	Mrs CREN et COCHENNEC
COLLOREC	Mr THEPOT
KERGLOFF	Mrs BELLEGUIC et SINDE remplaçant GUILLERM
LA FEUILLEE	Mr DUMONTEIL
HUELGOAT	Mr TOSSER
LANDELEAU	Mrs COQUIL et LE CORRE
LANNEDERN	Mr RICHARD
LOQUEFFRET	Mr COLAS
MOTREFF	-
PLOUNEVEZEL	Mr COTTY
PLONEVEZ	Mr SALAUN
POULLAOUEN	Mme MOISAN et Mr LE CAM
PLOUYE	Mrs DUBOS et DANIEL
SCRIGNAC	Mrs MORVAN et TOSSER suppléant
ST HERNIN	Mrs LE LOUARN et HAMMERVILLE suppléant
SPEZET	Mr LEITZ

EXCUSES : P. KERHARO et C. JEZEQUEL - C. TROADEC - D. DANJOU - M. LE CAM - H. GUILLERM - T. SELFTSICK - A. MONFORT - H. BRABANT - P. JAFFRE - D. KRAVIS et D. KRAVAL - V. BOULANGER - P. AUFFRET - F. MIGNOT - A. BARGUIL - N. COUTÉLLER

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Hervé JACQ - Yohan ROLLAND - Caroline BARBI-CADEC - Jean-Marie OLIVIER - Alexandre GUIRINEC

En 2022 nous avons injustement perçu, de l'Etat, une "dotation soutien inflation" d'une valeur de 1940€. Cette dotation est à rembourser. Cette dépense n'étant pas prévue au budget il y a lieu de prendre une décision modificative.

Monsieur Denis SALAUN, président du SIECE de Huelgoat-Carhaix propose à l'assemblée réunie le 24 novembre à Scrignac, de l'autoriser à signer cette décision modificative.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

2182	ACHAT VEHICULE	-1940
1328	ANNULATION TITRE ANNEE PRECEDENTE	1940
		0

Le président soumet au vote cette proposition.

Nombre de votants : 28

Vote

Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	0

Le comité syndical après en avoir délibéré, adopte cette proposition.

A Plonévez-du-Faou, le 28-11-2023
Le Président
Denis SALAUN

